

Informations pratiques

La C.C.B.V.L propose un service d'accueil des enfants au sein des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H) situés sur son territoire.

Conditions d'accueil

Pour être accueilli au sein d'un des A.L.S.H de la C.C.B.V.L, un enfant doit remplir deux conditions :

- être scolarisé,
- être âgé d'au moins 3 ans au premier jour de présence (sauf à Marchenoir, 4 ans).

Dossier d'inscription

L'inscription d'un enfant au sein d'un A.L.S.H de la C.C.B.V.L nécessite de remplir un dossier administratif. Ce dossier sera valable jusqu'au 31 août 2023, mais toute modification des renseignements en cours d'année doit être communiquée au responsable de la structure dans les plus brefs délais.

Pour être complet, le dossier administratif d'un enfant doit contenir les éléments suivants :

- le document « Fiche enfant ALSH CCBVL » (fiche individuelle de renseignements),
- une attestation d'assurance en Responsabilité Civile,
- une photocopie des vaccinations de l'enfant (DTPolio obligatoire),
- les coupons-réponses du règlement intérieur des A.L.S.H signés.

Pour chaque séjour, une fiche spécifique de réservation est à compléter durant la période d'inscriptions dédiée.

Tarifification

Les tarifs journaliers des A.L.S.H de la C.C.B.V.L sont basés sur les revenus des familles. Une tarification modulée est pratiquée en fonction du quotient familial. Le service Jeunesse appliquera la tarification adaptée au quotient familial de chaque famille selon les éléments récupérés :

- pour les allocataires de la CAF, via le service Cdap de la CAF. Dans le cas où une famille ne souhaiterait pas que notre service accède à ses données personnelles via ce service, celle-ci devra fournir tous les documents nécessaires à l'établissement de son quotient familial selon le même mode de calcul que la CAF,
- pour les allocataires de la MSA, sur présentation d'un justificatif de quotient familial daté de moins de trois mois au premier jour du séjour.

Les familles bénéficiaires de Bons Vacances de la C.A.F ou d'aides spécifiques doivent nous fournir les documents lors de l'inscription.

Nos partenaires



Accueils de Loisirs Sans Hébergement

Toussaint 2022



Mot de la Vice-Présidente

Mesdames, Messieurs, Chères familles,

Après une activité estivale intense pour le Service Jeunesse et un bel été pour vos enfants, c'est la rentrée. Mais déjà les prochaines vacances approchent !

Comme vous le savez, les accueils de loisirs de la Communauté de communes reçoivent les enfants du territoire à partir de la maternelle lors des vacances scolaires.

C'est pourquoi toute l'équipe du Service Jeunesse prépare au sein des différentes structures un panel d'activités variées, adaptées aux âges de vos enfants, pour qu'ils découvrent, s'amuse... et surtout passent de belles vacances.

J'espère bien sûr que la situation sanitaire ne connaîtra pas de nouvelle dégradation et que chacun, parent ou enfant, pourra pleinement profiter de futurs temps de congés.

Bonne rentrée à tous et au plaisir d'accueillir vos enfants.

Catherine BLOQUET-MASSIN



Informations pour les A.L.S.H du territoire de la C.C.B.V.L

Service Jeunesse de la C.C.B.V.L					Association Familles Rurales
	Josnes	Marchenoir	Mer	Suèvres	La Chapelle Saint Martin
Lieu d'accueil	Ecole "les moulins" - 5 rue des grenouilles	Salle des Fêtes - rue de Saint Laurent	Pôle Jeunesse - 26 rue du sergent Bernard	35 rue Lucien Mignat	10 rue du clos
Période de fonctionnement	Du 24 octobre au 4 novembre 2022	Du 24 octobre au 4 novembre 2022	Du 24 octobre au 4 novembre 2022	Du 24 au 28 octobre 2022	Du 24 au 28 octobre 2022
Horaires d'ouverture de l'A.L.S.H	8h30-17h	8h30-17h	8h30-17h	8h30-17h	9h-17h
Horaires de garderie	matin : 7h15-8h30 soir : 17h-18h15	matin : 7h15-8h30 soir : 17h-18h15	matin : 7h15-8h30 soir : 17h-18h15	matin : 7h15-8h30 soir : 17h-18h15	matin : 7h15-9h soir : 17h-18h30
Modalités de fonctionnement	Inscription à la journée	Inscription minimum : 4 jours la Semaine 43 ou 3 jours la Semaine 44	Inscription minimum : 4 jours la Semaine 43 ou 3 jours la Semaine 44	Inscription à la journée	Inscription à la journée
Contacts	Karine TARIN 06.49.53.27.72 alsh.josnes@beaucevaldeloire.fr	Amélie PELE 06.77.16.50.83 alsh.marchenoir@beaucevaldeloire.fr	Mathias POILONG 02.54.33.38.42 alsh.mer@beaucevaldeloire.fr	Amélie PELE / Julien BUNAS 07.57.42.62.63 alsh.suevres@beaucevaldeloire.fr	Nathalie RUBLON 06.17.92.05.03 cloisirs.villex@orange.fr

Inscriptions

Service Jeunesse de la C.C.B.V.L					Association Familles Rurales
	Josnes	Marchenoir	Mer	Suèvres	La Chapelle Saint Martin
Période d'inscription	Du samedi 24 septembre à 9h au mercredi 28 septembre à 9h				Inscriptions possibles entre 14h30 et 18h30 uniquement sur rendez-vous et jusqu'à épuisement des places le lundi 26/09, mardi 27/09, jeudi 29/09, vendredi 30/09
Modalités d'inscription	Uniquement par mail à l'adresse suivante : inscriptionsALSH@beaucevaldeloire.fr				

Tarifs des A.L.S.H de la C.C.B.V.L appliqués pour les vacances

A.L.S.H (8h30 - 17h)

Quotient familial	Tarifs journaliers					
	C.C.B.V.L			Hors C.C.B.V.L		
	Brut	Allocataire CAF	Allocataire MSA	Brut	Allocataire CAF	Allocataire MSA
≥ 1201	16,46 €	11,83 €	11,83 €	32,93 €	28,30 €	28,30 €
801 à 1200	15,46 €	10,83 €	10,83 €	30,93 €	26,30 €	26,30 €
≤ 800	14,46 €	9,83 €	9,83 €	28,93 €	24,30 €	24,30 €

LES PERSONNES APPORTANT LEUR REPAS POUR RAISONS MEDICALES BENEFICIERONT D'UNE TARIFICATION SPECIFIQUE, RENSEIGNEMENTS AUPRES DE VOTRE STRUCTURE.

Prestation journalière	
MSA	4,63 €
CAF	4,63 €

Les aides spécifiques (bons vacances, comités d'entreprises, etc...) sont à déduire des tarifs ci-dessus.

Garderie du matin (7h15-8h30) et/ou du soir (17h-18h15)

Quotient familial	Forfait "à la journée"	
	Uniquement pour les A.L.S.H de Josnes et Suèvres	
	C.C.B.V.L	Hors C.C.B.V.L
≥ 1201	2,35 €	4,69 €
801 à 1200	2,09 €	4,18 €
≤ 800	1,84 €	3,67 €

Quotient familial	Forfait "à la semaine"	
	Uniquement pour les A.L.S.H de Marchenoir et Mer	
	C.C.B.V.L	Hors C.C.B.V.L
≥ 1201	7,80 €	15,61 €
801 à 1200	7,29 €	14,59 €
≤ 800	6,78 €	13,57 €

EXEMPLES DE FACTURATION :

Exemple N°1 : Une famille allocataire CAF habitant le territoire de la C.C.B.V.L, dont le QF est de 1047, qui inscrirait ses deux enfants une semaine complète à l'A.L.S.H de Mer, avec garderie plusieurs jours, paierait : (10,83 €/jour x 5 jours) + 7,29€ = 61,44 € x 2 enfants = 122,88 €

Exemple N°2 : Une famille allocataire MSA habitant le territoire de la C.C.B.V.L, dont le Quotient Familial est de 638, qui inscrirait chacun de ses trois enfants trois jours à l'A.L.S.H de Suèvres, avec garderie chaque jour, paierait : (9,83 €/jour x 3 jours) + (1,84€/jour x 3 jours) = 35,01 € x 3 enfants = 105,03 €